

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

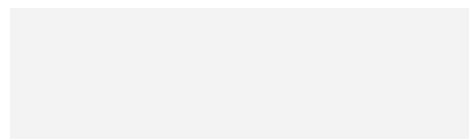
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 148-11, 152-04, 402, 405 ET 406 ET RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 148-11 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- Règlement 148-11 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme
- Adoption par le conseil : 15 juin 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 17 juin 2021
- Résumé du Règlement 148-11 :**
- modifier le plan des affectations du sol, en concordance avec le plan des affectations régionales au SAR, en vue de permettre un zonage résidentiel.
- Règlement 152-04 modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes
- Adoption par le conseil : 6 juillet 2021
- Règlement 402 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- Adoption par le conseil : 15 juin 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 17 juin 2021
- Règlement 405 concernant l'occupation l'entretien et la salubrité des bâtiments d'habitation
- Adoption par le conseil : 6 juillet 2021
- Règlement 406 relatif aux poules urbaines
- Adoption par le conseil : 6 juillet 2021

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux> ou au Service du greffe et des affaires juridiques situé au 4e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 9 juillet 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe